

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de reception de l'AR: 09/03/2026

089-21890041-DE_020_2026-DE

AGEDI

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_020_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Olivier MURAT.

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, ROLAND BURGRAF, MARIE-FRANCE MURAT, Christian FRANÇOIS, Nicolas DEZE

Représentés : Hervé MEUGNOT représenté par Olivier MURAT

Absents et Excusés : Maude GUYOTOT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-FRANCE MURAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_020_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Olivier MURAT.

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, ROLAND BURGRAF, MARIE-FRANCE MURAT, Christian FRANÇOIS, Nicolas DEZE

DE_020_2026

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de reception de l'AR: 09/03/2026

089-218900041-DE_020_2026-DE

7	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Représentés : Hervé MEUGNOT ^{AGEDI} représenté par Olivier

MURAT

Absents et Excusés : Maude GUYOTOT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-FRANCE MURAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables

M. le maire

- soumet au conseil, la liste présentée par la responsable du SGC pour un montant de 79.96 €
- dit que cette liste est composée de titres pour lesquels le recouvrement semble irrémédiablement compromis malgré les poursuites diligentées.
- propose au conseil d'accepter cette liste.

Le conseil après délibération .7 pour, 0 contre et 1 abstention

- **ACCEPTÉ ou N'ACCEPTÉ PAS** l'admission en non-valeur des titres proposée sur la liste n°5802873332 pour un montant de 79.96 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Olivier MURAT
Président de séance

MARIE-FRANCE MURAT
Secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Olivier MURAT
Président de séance

MARIE-FRANCE MURAT
Secrétaire de séance

